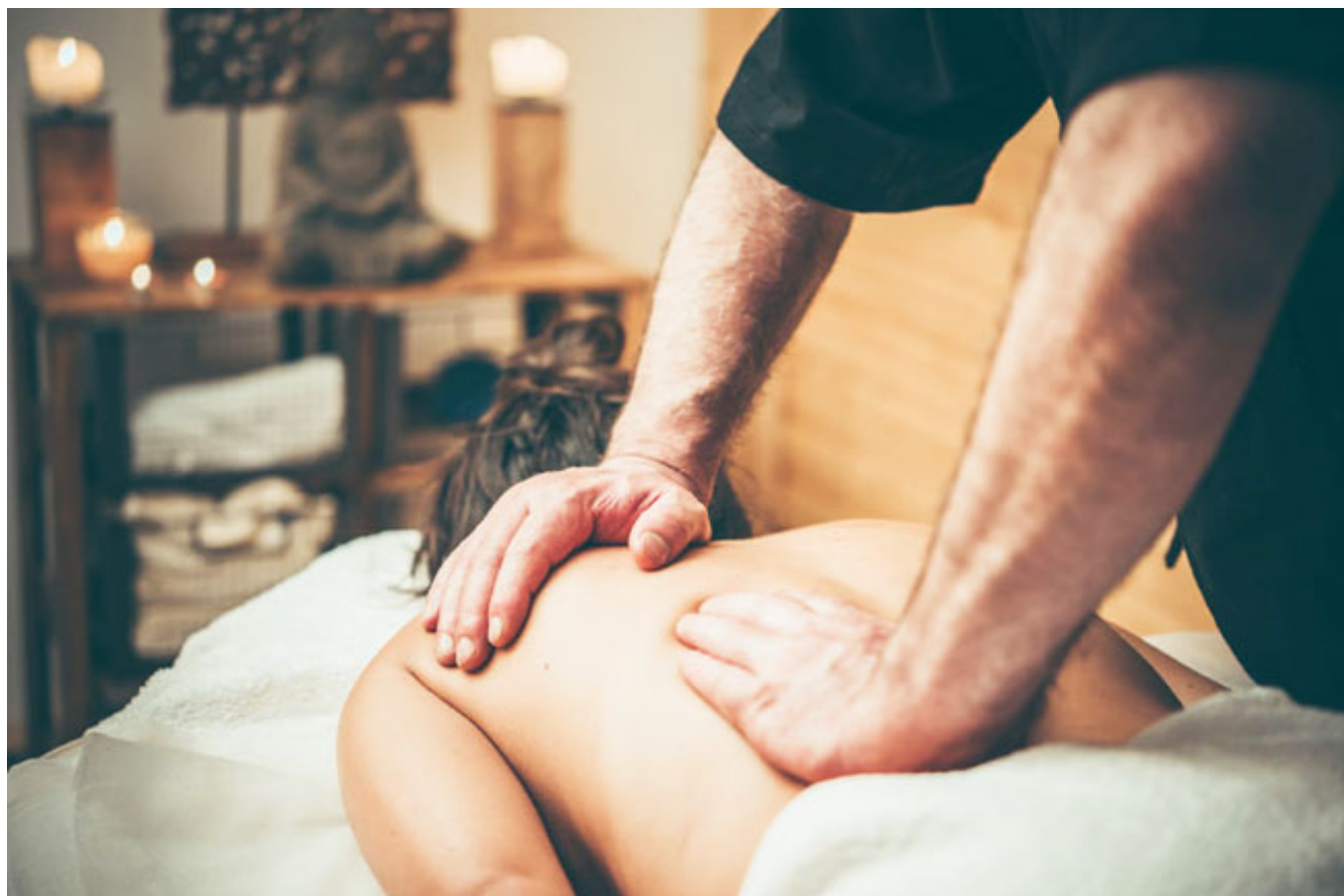


Praticiens bien-être : « Reconnaissons enfin le rôle préventif des massages ! »



TRIBUNE. Alors que les candidats à la présidentielle promettent de mieux protéger les créateurs d'entreprise, il n'est pas inutile de rappeler que les masseurs bien-être, qui veulent vivre de leurs prestations, ne trouveront jamais leur place s'ils ne disposent pas d'un vrai statut. Par Eric Darves-Bornoz.

A une époque où les médias communiquent tous les jours sur les moyens de créer plus facilement une entreprise, les masseurs bien-être, exerçant souvent en indépendants, ont toujours beaucoup de mal à trouver leur

place. Bien sûr, aujourd'hui, les mentalités évoluent. Le massage n'est plus réservé aux seuls kinésithérapeutes. Mais un masseur désirant s'installer à son compte se trouve très vite confronté à la quadrature du cercle.

Lorsqu'il veut s'inscrire à la Chambre des métiers, on lui réplique : «ce n'est pas un métier». A la Chambre de commerce, même refrain : «ce n'est pas un commerce», lui explique-t-on. L'Urssaf est parfois plus compréhensif, mais là, cela dépend des régions... Dans certains départements, les délais de réponse, quand il y en a, s'allongent indéfiniment.

Bref, tout semble se liguer pour décourager un professionnel qui veut vivre de ses prestations. Alors que les candidats à la présidentielle ont élaboré des propositions sur la création d'entreprise et le travail indépendant, il nous paraît important d'attirer leur attention sur les conditions d'exercice professionnel d'un masseur bien-être.

Maintenant que le massage n'est plus hors la loi, il faut donner aux professionnels un vrai statut, qui leur permettra de gagner leur vie en toute légalité.

Reconnaître les formations de massage

Disposer d'un vrai statut, c'est avoir aussi la possibilité de se former correctement. En effet, malgré le succès du massage en France, la formation continue reconnaît difficilement ces formations. Là encore, tout dépend de la situation géographique, car il n'existe aucune uniformisation sur le territoire.

Or, ne pas permettre aux masseurs de se former correctement, c'est ouvrir la porte aux formations peu sérieuses et à des praticiens mal formés.

Enfin, à l'instar des médecines non conventionnelles, il serait logique de reconnaître l'action préventive des massages bien-être et de faciliter leur

prise en charge par les mutuelles. Certaines d'entre elles commencent à s'y intéresser, car toutes les études démontrent que les massages permettent de garder les personnes en bonne santé.

Renforcer la professionnalisation des masseurs

Les massages permettent d'apaiser, d'éviter le recours trop fréquent aux anxiolytiques et de réduire le nombre d'arrêts de travail. En fin de compte, l'assurance maladie ressortirait gagnante avec la reconnaissance du rôle préventif des massages.

Un statut, des formations de qualité, l'aspect préventif des massages enfin reconnus... Ces trois mesures, simples et de bon sens, permettraient de proposer des prestations de bien-être dans de bien meilleures conditions et de faciliter la professionnalisation des masseurs. Un grand pas en avant, qui permettrait de sécuriser le parcours professionnel de milliers de praticiens.

BIO EXPRESS



Directeur de formation de l'institut Hypoténuse (école française de massage), co-fondateur et premier vice-président de la FFMBE , Eric Darves-Bornoz est aujourd'hui co-fondateur et vice-président de la FFMTR (Fédération française du massage traditionnel de relaxation).